

FICHE 3 : COLLECTE DES DONNEES FOURNISSEURS

- | | |
|--|---|
| <p>a. But :
Fournir des prestations de services, adaptées aux besoins du client</p> <p>b. Données traitées & consentement</p> <p>c. Destinataires</p> <p>d. Durée de conservation des données</p> | <ul style="list-style-type: none">▪ Pendant les phases de projet, d'exécution et de service après-vente ;▪ Récolte d'information pour intégrer le fournisseur dans le projet.▪ Prix des matériaux et des produits ainsi que des références pertinentes pour le projet.
▪ Celles définies au point 2 de la Charte, ainsi que tout ce qui est en lien avec le choix, le prix et la qualité des matériaux et produits, ainsi que des références permettant de juger la pertinence du fournisseur.▪ Par la communication volontaire lors de l'entrée en relation commerciale, le fournisseur consent à la communication de ses données personnelles pertinentes.
▪ Ceux définis au point 3 de la Charte.
▪ Les données personnelles sont conservées 10 ans, à compter de la livraison de chaque ouvrage et/ou prestation. |
|--|---|

Les principes généraux de la *Charte* :

